



Agence Fédérale des Médicaments
et des Produits de Santé

DG INSPECTION
Division Délivrance

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. 353610

DATE 19/12/2011

ANNEXE(S)

E-MAIL alain.bya@fagg-afmps.be

Communiqué à l'attention des
pharmaciens hospitaliers

OBJET : ACTION A THEME – Température des frigos. Armoires d'urgence.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la politique de transparence menée par l'AFMPS, l'Agence souhaite vous annoncer des contrôles ciblés qui auront lieu très prochainement dans les pharmacies hospitalières

Cette action s'étalera du 1^{er} février au 31 juillet 2012 et concernera d'une part, le contrôle des températures des frigos dédiés à la conservation des médicaments au niveau de la pharmacie et des unités de soins et d'autre part, le contrôle qualitatif et quantitatif des médicaments conservés dans les armoires d'urgence.

Ce dernier contrôle se fera en fonction de la liste datée et signée par le médecin qui dirige l'unité de soins dans laquelle l'armoire d'urgence est placée et décrite dans l'article 5 de l'arrêté royal du 19 octobre 1978 réglementant les officines et les dépôts de médicaments dans les établissements de soins.

Les résultats de ces actions vous seront communiqués afin que des mesures correctrices éventuelles soient prises au niveau de l'ensemble des hôpitaux.

Le cas échéant, les infractions constatées pourront faire l'objet d'avertissements voire de Pro-Justitia.

Nos inspecteurs (coordonnées : www.fagg-afmps.be, rubrique Distribution et délivrance, Pharmacie hospitalière) se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

A. Bya
Chef de Division a.i.

J. Van der Elst
Directeur Général

Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé
Eurostation II - Place Victor Horta 40/40 - 1060 Bruxelles
0884.579.424
www.afmps.be

.be